



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°04-2023-323

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction des Services du Cabinet

04-2023-12-20-00003 - AP n° 2023-354-003 accordant la médaille d'honneur de la famille à l'occasion de la promotion 2023 (1 page)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-12-20-00003

AP n° 2023-354-003 accordant la médaille
d'honneur de la famille à l'occasion de la
promotion 2023

Digne-les-Bains, le 20/12/2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023 - 354 - 003

Accordant la médaille d'honneur de la famille à l'occasion de la promotion 2023

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n°2013-438 du 28 mai 2013 relatif à la Médaille de la Famille ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de monsieur Marc CHAPPUIS, en qualité de Préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;

VU l'arrêté du 24 juin 2015 relatif à la Médaille de la Famille ;

SUR proposition de monsieur le Directeur des Services du Cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1 : La médaille de la famille, décernée aux personnes qui élèvent ou ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation, est attribuée à :

- Mme Gilberte DUVAL, née VIGNERON
domiciliée

Article 2 : Le Directeur des Services du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Marc CHAPPUIS